



## MAITRE NAGEUR SAUVETEUR (H/F)

390 Rue Henri Fabre  
38926 Crolles Cedex

<b>Référence de l'offre :</b>	<b>Direction Sports Montagne Tourisme – Réf. 038250220000494</b>
<b>Date de diffusion</b>	<b>20/02/2025</b>
<b>Nombre de poste</b>	<b>1</b>
<b>Poste à pourvoir</b>	01/07/2025 ou 01/09/2025
<b>Date limite de candidature</b>	23/03/2025
<b>Date prévisionnelle de l'entretien</b>	10/04/2025
<b>Type d'emploi :</b>	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
<b>Type de recrutement :</b>	Poste permanent
<b>Cadre d'emplois :</b>	<b>Des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives - Catégorie B (filière sportive)</b>
<b>Lieu de travail :</b>	Piscine de Pontcharra – 696 Avenue de la Gare 38530 Pontcharra
<b>Temps de travail :</b>	<b>Temps complet (annualisé)</b>
<b>Environnement de travail :</b>	<p><b>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</b></p> <p>Au sein de la direction SPORT, MONTAGNE et TOURISME, le pôle aquatique est constitué de 2 piscines couvertes, 4 piscines d'été et d'une base de loisirs. Le poste est basé à la piscine de Pontcharra mais pour nécessité de service, l'ensemble des agents sont susceptibles de travailler sur l'ensemble des sites du pôle aquatique.</p> <p>La piscine de Pontcharra comprend 16 agents permanents : 1 responsable, 7 MNS, 2 agents d'accueil, 6 agents d'entretien. L'établissement est ouvert 7 jours sur 7 toute l'année, mais de façon différenciée selon les périodes : scolaire, petites vacances, vacances d'été. L'établissement date de 2020 ce qui lui confère des conditions de travail agréables dans un environnement calme. Elle comporte un bassin sportif de 25m avec 6 couloirs de nage, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire de 30m2, 100 places de gradins.</p>
<b>Descriptif du poste :</b>	<p>Sous la responsabilité directe du chef(fe) de bassin le/la MNS coordonne et met en œuvre sur le plan pédagogique et éducatif, les activités physiques et sportives de l'établissement. Il/elle encadre l'exercice de la natation pour des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes.</p> <p>Il/elle assure la surveillance et veille à la sécurité des participants et du public.</p>
<b>Missions :</b>	<p><b><u>Assurer la surveillance et la sécurité des usagers et bassins</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer un rôle préventif auprès des différents publics</li><li>• Garantir la sécurité et surveiller en se conformant au POSS</li><li>• Respecter le POSS et les postes de surveillance</li><li>• Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur</li><li>• Mettre en œuvre les soins et secours d'urgence en cas de nécessité.</li><li>• Repérer les comportements à risque, dialoguer et réguler les conflits.</li><li>• Installer, enlever et ranger le matériel nécessaire au bon fonctionnement des APS.</li></ul>

- Si besoin accompagner les personnes en situation de handicap lors de leur mise à l'eau et sortie
- Vérifier chaque jour le bon fonctionnement du matériel de réanimation et le bon état de l'infirmerie et détecter les anomalies des matériels de secours et pédagogiques.
- Participer activement aux exercices de sécurité, de secours et aux formations continues obligatoires.

**Enseigner la natation scolaire et la natation à l'ensemble des publics lors de stages, école de natation ou d'animations**

- Inscrire son intervention au sein d'un projet pédagogique
- Adapter son intervention en fonction des niveaux et des capacités d'apprentissage
- Analyser les déterminants de la performance sportive et programmer des entraînements adaptés
- Conseiller les enseignants sur l'apprentissage de la natation scolaire
- Préparer et évaluer les séances
- Tenir à jour les documents pédagogiques
- Faire appliquer les normes d'encadrement et les textes en vigueur

**Accueillir, renseigner et orienter les usagers, les groupes sur le site en réalisant les contrôles nécessaires et le rappel des règles**

**Profil demandé**

MNS, BEESAN, BPJEPS  
 PSE1 ou PSE2 à jour  
 CAEPMNS à jour  
 Expérience souhaitée en enseignement scolaire  
 Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité  
 Respecter et faire appliquer le règlement intérieur  
 Maîtriser les techniques de sauvetage  
 Maîtriser la pédagogie générale des activités de la natation  
 Permis B souhaité

**Spécificité(s) du poste :**

Grande amplitude horaire - Horaires de travail découpés  
 Travail en soirée, les weekends (1 WE/2) et jours fériés  
 1 jour de repos fixe en semaine (hors vacances scolaires)

Le planning change selon les périodes : périodes scolaires, petites vacances, vacances estivales

**Rémunération**

Salaires **minimum** par mois de **1836.19 € brut** (échelon 1) + **450 € brut prime fonction + prime week-end + prime complémentaire** équivalente à 1/12<sup>ème</sup> de la rémunération

**Avantages**

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

**Procédure**

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

**Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.**

**Règle statutaire**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2<sup>o</sup> du CGFP).

**Travailleurs handicapés**

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.